



Envoi au contrôle de légalité le : 18 juin 2024

Publication électronique le : 18 juin 2024

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 MAI 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT.

**CIGALES HAUTS-DE-FRANCE - CONTRIBUTION AUX POLITIQUES  
DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
2024**

(N°2024-208)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire et notamment son article 15 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

**Vu** la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;  
**Vu** la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;  
**Vu** la délibération n°2017-619 du Conseil départemental en date du 18/12/2017 « Budget citoyen année 2018 » ;  
**Vu** la délibération du Conseil régional des Hauts-de-France du 30/03/2017 « Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation des Hauts de France (SRDEII) » ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 1ère commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 13/05/2024 ;

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE :**

### **Article 1 :**

D'attribuer à l'association « Cigales des Hauts-de-France » une participation départementale d'un montant global de 11 000 € au titre du partenariat 2024, dans le cadre de sa contribution aux politiques départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire, selon les modalités décrites au rapport joint à la présente délibération.

### **Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association « Cigales des Hauts-de-France », la convention au titre du partenariat 2024, dans les termes du projet joint en annexe 3 à la présente délibération.

**Article 3 :**

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01- 650A01	6568//9365	Mission ESS	209 000,00	11 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 mai 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



# CIGALES

HAUTS-DE-FRANCE

## BILAN DES ACTIVITÉS 2023

Contribution aux politiques départementales en faveur de  
l'Économie Sociale et Solidaire

## Département du Pas-de-Calais



Afterwork « Mon argent est-il éthique et solidaire » – le 5 décembre 2023 à Arras.



## INTRODUCTION

En 2023, le Mouvement national des Cigales fêtait ses 40 ans ! À cette occasion, l'Association Régionale des Hauts-de-France organisait, le 14 novembre 2023, un ciné-débat rassemblant plus de 80 personnes (partenaires, citoyens, cigaliers, porteurs de projet et entreprises). Un événement qui a permis de rendre ses actions et celles de ses partenaires visibles auprès des personnes qui y ont participé.

Créée en 1989, l'Association des Cigales des **Hauts-de-France** est une des premières Associations Régionales en France à être entrée dans le mouvement et à participer activement au développement de la Fédération et de son réseau territorial. Elle est co-présidée depuis juin 2022 par Françoise Raverdy et François Vialard. Elle se compose de 300 adhérents (cigaliers, entreprises et partenaires) et d'une équipe de 4 salariés (3,6ETP).

**Au 31 décembre 2023, l'Association Régionale des Hauts-de-France comptait 26 clubs d'investisseurs composés de 319 cigaliers, mais aussi 40 clubs de gestion composés de 588 cigaliers.**

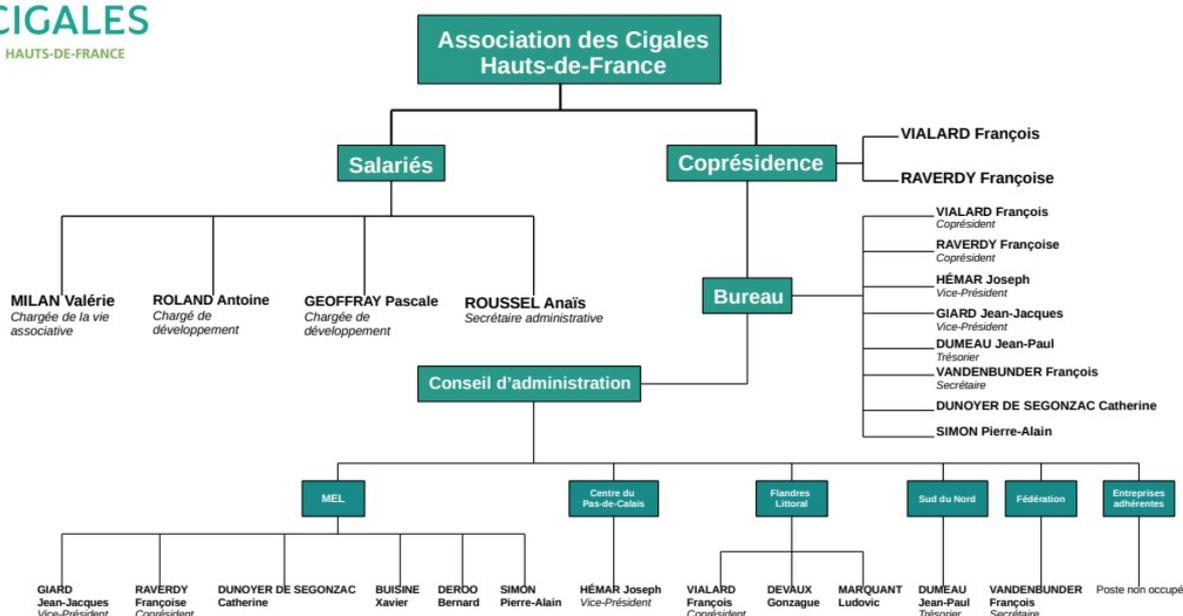
**Depuis 2018**, un partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et l'Association Régionale des Cigales a été mis en place afin de développer l'ESS, l'emploi et la création de liens sur ce territoire.

Dans ce cadre, en 2023, l'action des Cigales se concrétise au travers de trois axes :

- ➔ **Axe 1** : Développer et renforcer l'ancrage territorial des clubs pour assurer leur visibilité auprès des porteurs d'initiatives du Pas-de-Calais.
- ➔ **Axe 2** : Organiser des ateliers permettant aux porteurs d'initiatives de connaître les outils développés par les clubs Cigales et les sensibiliser au réseau des prescripteurs de la finance solidaire.
- ➔ **Axes 3** : Organiser des rencontres « Entr'Citoyens » et « Cigales Cherchent Fourmis et Cigaliers » pour faire émerger des collaborations entre clubs Cigales et porteurs d'initiatives.



### ORGANIGRAMME CIGALES HAUTS-DE-FRANCE



## AXE 1 – RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES CLUBS POUR ASSURER LEUR VISIBILITÉ AUPRÈS DES PORTEURS D'INITIATIVES

### 1.1 Les actions de développement territorial

Au 31 décembre 2023, le département du Pas-de-Calais comptait **6 clubs** Cigales d'**investissement** et **8 clubs** Cigales de **gestion** ; ce qui correspond à un total de **168 cigaliers** soit 64 investisseurs et 104 de gestion. C'est **1 club** supplémentaire par rapport à l'année 2022. Il est situé à Saint-Omer et est constitué de 12 membres. L'Association a comptabilisé 734h de temps bénévoles dans le Pas-de-Calais (hors accompagnement entreprise).

4 territoires ont été définis comme « territoires prioritaires » s'agissant du développement :

- **Lens** : l'Association Régionale, en partenariat avec le Toit Commun, organisait un Afterwork sur la Finance Solidaire le 7 juin 2023. Le Toit Commun, maison de l'ESS, est moteur pour accompagner le projet de création d'un club mais ne souhaite pas porter la dynamique (ses membres étant forts engagés dans différentes actions de l'ESS).
- **Hénin -Carvin** : l'Association s'est intégrée dans les dynamiques de l'ESS du territoire suite aux sollicitations de plusieurs porteurs d'initiatives. Un atelier à destination des citoyens devait être organisé le 6 novembre à Carvin. Suite aux intempéries et à leurs conséquences sur le bâtiment qui devait accueillir l'évènement, l'afterwork a été reporté en 2024.
- **Béthune-Bruay** : l'Association était présente lors de deux temps forts : le club Busin'ESS organisé par le club Ess de l'Artois le 12 octobre 2023 et le Petit Dej'ESS organisé par le Crédit Coopératif le 17 novembre 2023. Ces deux interventions ont permis de renforcer les partenariats sur le territoire pour une suite d'essaimage en 2024.
- **Arras** : l'Association accompagne le clubs existant dans sa dynamique de renouvellement (passage en gestion en décembre 2024) en collaboration avec la Communauté Urbaine d'Arras (CUA). À ce titre, un Afterwork s'est tenu le 5 décembre 2023 intitulé : "Mon argent est-il éthique et solidaire ?". L'Association y associait une entreprise du réseau (restaurant Le Biotifull). Au total, 22 personnes ont participé à cet Afterwork. Cet événement a permis d'inviter les citoyens intéressés aux réunions de la Cigales d'Arras afin de se familiariser avec les activités du club, pour pourquoi pas le rejoindre.

#FINANCE SOLIDAIRE

### " MON ARGENT EST-IL ÉTHIQUE ? "

Comment le savoir ? Comment facilement rendre mon argent éthique et solidaire ?  
Quel est l'impact positif de la finance éthique ?

**- MARDI 5 DÉCEMBRE 2023 À 18H -**

Le BIOTIFULL, 22 Bd de Strasbourg, Arras

Contact : aroland@cigales-hautsdefrance.org

## 1.2 L'appui des clubs existants : une meilleure visibilité visée

En 2023, le salarié en charge du Pas-de-Calais a participé à une réunion par Cigales. Ce « tour des clubs » avait une double ambition :

- permettre l'interconnaissance, renforcer les liens bénévoles-salariés et rappeler en quoi l'Association Régionale est un outil au service des cigaliers ;
- permettre aux cigaliers d'exprimer leurs besoins, leurs difficultés et leurs réussites afin d'adapter les actions de l'Association Régionale et de faciliter le partage de bonnes pratiques.

Grâce à cela, les clubs de Calais, Hucqueliens et Beaurainville ont eu une attention particulière afin de les aider à gagner en visibilité auprès des partenaires locaux. Le club de Calais a pu organiser 2 Cigales Cherchent Fourmis et recruter ainsi 3 Cigaliers. Les clubs de Beaurainville et Hucqueliens ont pu étudier plusieurs projets qui se transformeront en investissements en 2024 grâce à la **coopération** des deux Cigales avec celle de Boulogne. L'Association Régionale a veillé à ce que ces coopérations soient utiles pour les uns et pour les autres.

De plus, 3 réunions inter-clubs ont été organisées afin de favoriser le partage d'expériences entre les clubs des différents territoires. L'ensemble des clubs du Pas-de-Calais ont participé à l'une ou plusieurs des temps d'échanges proposés les 25 janvier, 30 août et 7 novembre 2023.

Enfin, l'ensemble des éléments de communication ont été systématiquement transmis auprès des gérants et gérantes des Cigales du Pas-de-Calais (lieux des comptoirs à Initiatives, lien vers les projets labellisés etc.) par mail ou via l'encart dédié au Budget Citoyen dans la Newsletter mensuelle envoyée par l'Association Régionale (11 numéros en 2023).



*Réunion d'appui du Club de Saint-Omer – janvier 2023*

## 1.3 Détail financier de l'axe 1

Axe 1 de la convention	Nb jours de salariat	Nb d'heures de bénévolat
<b>Prévisionnel annuel</b>	<b>11</b>	<b>150 heures</b>
<b>Bilan 2023</b>	<b>12</b>	<b>140</b>
<b>Coût</b>	<b>4 380,00 €</b>	<b>2 800,00 €</b>

## AXE 2 – ORGANISER DES ATELIERS PERMETTANT AUX PORTEURS D’INITIATIVES DE CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT DES CIGALES ET SENSIBILISER LE RÉSEAU DES PRESCRIPTEURS À LA FINANCE SOLIDAIRE

### 2.1 Participer aux temps forts proposés par le Département du Pas-de-Calais

L’Association régionale a déployé ses forces vives pour participer aux différentes manifestations organisées dans le cadre du Budget Citoyen :

- Comptoirs à initiatives :
  - ➔ à Ruminghem le 23 mars 2023 (Gonzague Devaux, administrateur, Cigales des Terres d’Opale).
  - ➔ à Lens le 30 mars 2023 (Antoine Roland, en charge du développement régional).
- Comité de labellisation : 1<sup>er</sup> juin 2023 à Arras (Antoine Roland)
- Comptoir des Fondation et de la Finance Solidaire : le 12 octobre 2023 à Arras (Antoine Roland).
- Conseils départementaux de l’ESS : les 11 mai et 23 novembre 2023 (Joseph Hémar, administrateur, et Antoine Roland).

L’implication de l’équipe salarié-bénévole dans les actions proposées par la mission ESS du Département ont été très utiles. En effet, la participation aux comptoirs à initiatives et au comptoir des fondations a permis de rencontrer des porteurs d’initiatives, d’apprendre à les connaître, de les sensibiliser et d’essayer de faire émerger des dynamiques Cigales autour de leurs projets.

### 2.2. Proposer et animer des ateliers « Pour aller plus loin »

Afin de faciliter l’accueil des porteurs d’initiative et réaliser un premier filtre des projets (selon leur degré de maturité), l’Association Régionale a organisé **3 ateliers « Pour aller plus loin »** (cf **Annexe 1**). Il s’agit d’ateliers qui ont pour objectif d’expliquer le fonctionnement du réseau des Cigales et les modalités d’intervention des clubs (selon les formes juridiques).

Ces ateliers viennent compléter le dispositif du Budget Citoyen. En effet, en plus de rappeler les valeurs de l’Économie Sociale et Solidaire, ils permettent de présenter un outil conduisant à l’hybridation des ressources.

Pour rendre visibles ces ateliers, l’Association s’est appuyée sur plusieurs **canaux de diffusion** :

- La mission ESS du Département via ses bases de données ;
- Ses réseaux sociaux : réalisation de flyers publiés sur Facebook et LinkedIn ;
- Des invitations envoyées à ses partenaires par voie électronique (Pas-de-Calais Actif, les BGE territoriales) ;
- Les Cigales Infos mensuels (newsletters).

Ces ateliers ont été réalisés en visioconférence les 25 mai, 22 juin et 13 septembre 2023. Au total, **28** porteurs d’initiatives ont été accueillis par trois duo salarié-bénévole.



### 2.3. Diagnostic des porteurs d'initiatives et partenariats

Les deux premiers ateliers « Pour aller plus loin » ont permis à l'Association Régionale de qualifier les besoins de financements des porteurs d'initiatives et de prendre connaissance de leur implantation géographique. Ainsi, Lens et Saint-Omer ont été retenus et ainsi, organiser ces Entr'Citoyens sur ces territoires.

Les partenariats ont été renforcés avec les acteurs du territoire, notamment avec Pas-de-Calais Actif suite à des interventions communes lors de forums et manifestations à destination des porteurs de projet. Exemple : Atelier Finance Solidaire et ESS organisé dans le cadre du mois de l'ESS de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin à Leforest le 4 décembre 2023.

Enfin, l'Association Régionale a rejoint le réseau **Tremplin** en tant que mouvement spécialisé dans le financement et l'accompagnement de projets. Grâce à la présence aux 2 séminaires organisés par la CRESS et à la présentation de l'Association auprès des membres du réseau. Le mouvement a donc pu gagner en visibilité.

L'Association est, par ailleurs, toujours investie dans les communautés ESS locales et programmes d'actions économiques tels que les Collectifs ESS de plusieurs collectivités (CUA, CAHC, CALL). **L'enjeu de ces collaborations et de ces coopérations est de faciliter le parcours des porteurs de projets.**

### 2.4 Détail financier de l'axe 2

Axes 2 de la convention	Nb jours de salariat	Nb d'heures de bénévolat
<b>Prévisionnel annuel</b>	<b>9</b>	<b>350 heures</b>
<b>Bilan 2023</b>	<b>10</b>	<b>202</b>
<b>Coût</b>	<b>3 650,00 €</b>	<b>4 040,00 €</b>

## **AXE 3 – ORGANISER DES RENCONTRES ENTR-CITOYENS » ET « CIGALES CHERCHENT FOURMIS ET CIGALIERS » POUR FAIRE ÉMERGER DES COLLABORATIONS ENTRE LES CLUBS ET LES PORTEURS D'INITIATIVES**

### 3.1. Les rencontres Entr'Citoyens : Lens et Saint-Omer

Suite aux ateliers « Pour aller plus loin », 2 « Entr'Citoyens » ont été organisés (cf **Annexe 1**) :

- À Lens le 28 septembre 2023 : 4 porteurs de projet ont été accueillis (Grelinette et Coquillette, Recyclerie Solidaire – Papillons Blancs, Les ateliers ma Beauté, Valdeco) par 3 cigaliers et 1 salarié de l'Association Régionale).
- À Saint-Omer le 19 octobre : 1 porteuse pour le projet a été accueillie (Uthopia) par 4 cigaliers et 1 salarié de l'Association Régionale. Ce projet a été réorienté vers la Cigales d'Arras pour une étude prévue en 2024.

Ces ateliers touchent les porteur.ses d'initiatives qui ont un besoin imminent de financement en vue d'hybrider leurs ressources et de constituer un réseau de coopération citoyen autour de leur projet.

Les coopérations entre clubs ont encore une fois été visibles dans les relations avec les porteurs de projet. En effet, le projet Uthopia qui avait été accueilli par les cigaliers de Saint-Omer lors d'un Entr'Citoyens. Le projet, étant plus proche du territoire de la CIGales d'Arras, a été orienté vers ce club. Le projet était à l'étude au 31/12/2023 pour un financement prévu en 2024.

### **3.2. La reconduction des 2 « Cigales Cherchent Fourmis et Cigaliers »**

L'Association oriente également les porteurs d'initiatives qui s'adressent à elle vers ses événements régionaux qui ont lieu **2 fois par an** : les « **Cigales Cherchent Fourmis et Cigaliers** ». À ces occasions, tous les porteurs d'initiatives du Département sont invité.es à rencontrer les clubs locaux quel que soit leur degré de maturité. De plus, il s'agit d'un moment privilégié dans lequel les cigaliers peuvent orienter les acteurs qui se présentent à eux vers leurs partenaires du territoire.

En 2023, ils se sont tenus les 3 juin et 25 novembre (cf **Annexe 3**) :

- Le premier à **Calais, Boulogne sur Mer**. Il a mobilisé 20 personnes dont **6 porteurs de projets**.
- Le second s'est tenu simultanément à **Calais et Boulogne-sur-Mer**. Il a mobilisé 35 personnes dont **7 porteurs de projets**.



CCFC de Boulogne-sur-Mer et Calais le 25 novembre 2023

### **3.3. Les investissements et accompagnements dans le Pas-de-Calais en 2023**

Au cours de l'année 2023, l'Association Régionale a accueilli **71** porteurs de projet. Parmi ces projets, **17** ont fait l'objet d'une étude approfondie des clubs.

Au 31 décembre 2023, l'**Association Régionale** comptait 139 entreprises en portefeuille. Parmi elles, 25 d'entre elles ont été financées dans l'année, ce qui correspond à 36 investissements pour un montant total de 85 800 € au cours de l'exercice. **Dans le Pas-de-Calais 14 500 € de financement ont été mobilisés pour 5 projets (cf Annexe 2).**

Au-delà du financement de projets, chaque club s'engage à proposer un parrainage aux entreprises qu'il finance (un à deux parrains / marraines par club). L'Association Régionale, via les ateliers formations, donne une multitude d'informations utiles aux parrains/marraines des clubs et aux entrepreneurs (exemples : Mesures d'impacts, Les coopératives et Financement participatif).

### **3.4. Un nouveau souffle pour le Pôle de la Finance Solidaire en 2023**

Si l'année 2022 marquait le retour d'une collaboration entre les membres du Pôle de la Finance Solidaire grâce à plusieurs réunions d'interconnaissance, 2023 a marqué le retour d'une coopération plus efficiente du Pôle. En effet, en plus des réunions trimestrielles organisées dans l'année, les trois structures ont co construit un atelier nommé « Impact et RSE » qui pourra être dupliqué en 2024.

De plus, les Cigales ont toujours représenté les structures du Pôle de la Finance Solidaire lors des différents temps de sensibilisation. L'Association Régionale a convié, à chaque occasion, Autonomie & Solidarité et La Nef pour leur laisser l'opportunité de présenter leurs actions auprès des publics rencontrés. Exemple : évènement sur la Finance Solidaire organisé par la CAHC le 4 décembre 2023, portée au départ par les Cigales.

Enfin, de nombreux échanges permettent le suivi des porteurs de projet afin de favoriser les analyses croisées et les co-investissements. Au 31 décembre 2023, le Pôle de la Finance Solidaire finançait **11** projets en commun pour un montant total de **1 137 870 €** (les 3 structures confondues). Parmi le total, **8** (**31 500 €** des clubs) ont reçu un cofinancement des Cigales pour un montant total de **757 870 €**.

### **3.5 Détail financier de l'axe 3**

<b>Axes 3 de la convention</b>	<b>Nb jours de salariat</b>	<b>Nb d'heures de bénévolat</b>
<b>Prévisionnel annuel</b>	<b>12</b>	<b>113 heures</b>
<b>Bilan 2023</b>	<b>11</b>	<b>392</b>
<b>Coût</b>	<b>4 015,00 €</b>	<b>7 840,00 €</b>

## Annexe 1 – Les ateliers organisés dans le Pas-de-Calais

Les événements organisés en 2023 dans le Pas-de-Calais

<b>Pour Aller Plus Loin</b>	<b>projets</b>	<b>porteur.ses</b>	<b>bénévoles</b>	<b>salariés</b>	<b>TOTAL</b>
Visio 25/05/2023	13	16	1	1	18
Visio 22/06/2023	11	12	1	1	14
Visio 13/09/2023	4	6	1	1	8
<b>Entr’Citoyens</b>	<b>projets</b>	<b>porteur.ses</b>	<b>bénévoles</b>	<b>salariés</b>	<b>TOTAL</b>
Lens 28/09/2023	4	4	3	1	8
Saint-Omer 19/10/2023	1	1	4	1	6
<b>CCFC</b>	<b>projets</b>	<b>porteur.ses</b>	<b>bénévoles</b>	<b>salariés</b>	<b>TOTAL</b>
03/06/23	6	7	13	0	20
24/11/23	7	8	17	0	25
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>				
<b>TOTAL DES PROJETS (sans doublons)</b>	<b>31</b>				

## Annexe 2 – Les investissements 2023 dans le Pas-de-Calais

### INVESTISSEMENTS 2023 – RÉSEAU DES CIGALES

Nbre	Territoire	Départ	Entreprise	Nom porteur	Activité	Code Catégorie Nature de l'activité	Statut	Adresse	Lieu	Création Dvpt Reprise	Nbre entreprises concernées	Montant en capital, en dépenses et en dépenses de reprise	Montant en Compte courant	Clubs
1	C	62	LA PLANQUE	Elise VANWEYDEVELDT	Tiers lieu ESS, culture, coworking	10	SCIC	36 Rue Saint-Aubert	Arras	C	1	3 000 €		Solartois 2
1	Centre du Pas-de-Calais / RÉALISÉ et EN COURS													
1	FL	62	ARTTARTES	Fredy LESAGE	Fabrication et vente de tartes salées et sucrées	1	SARL	56 rue Blanzv POURRE	Boulogne-sur-Mer	C	1	2 500 €		Cigales du Boulonnais
1	FL	62	LA SALAMANDRE BIO	Guillaume DE BRETAGNE	Atelier boulangerie	2	SAS	306 route de Warcove	Audembert	D	1	200 €	1 800 €	Cigales du Boulonnais
1	FL	62	CIDRENE BOULONNAISE	Charles TROLLE et Ghilles IDR	Production et vente de cidre	1	SAS	106 rue Pierre et Marie Curie	Boulogne-sur-Mer	C	2	25 €	2 975 €	Cigales du Boulonnais
1	FL	62	ATELIER TERRE	Franck GROUX	Atelier de céramique : production et cours	10	EI	11 rue Daniel Lereuil	Hesdin	D	1	4 000 €		Cigales de la Canche
4	Flandres-Littoral / RÉALISÉ et EN COURS													
											5	6 725 €	4 775 €	
											6	9 725 €	4 775 €	
5	TOTAL PAS-DE-CALAIS											14 500 €		

# BUDGET CITOYEN 2024

## **Introduction : être partie prenante des initiatives citoyennes et de projet du Pas-de-Calais**

Suite aux éditions concluantes des précédentes années du **Budget citoyen**, l'action est une nouvelle fois reconduite en 2024 par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais (CD 62). De nombreux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) implantés sur le territoire sont engagés dans cette démarche participative, dont le but est avant tout de financer les initiatives citoyennes. Le Budget citoyen implique :

- les citoyen.nes qui portent une idée répondant à un besoin du territoire par l'innovation sociale,
- les citoyen.nes et structures d'accompagnement qui appuient en financement et en compétences.

**C'est le cas des Cigales.**

Implanté dans la région depuis plus de 30 ans, le mouvement des Cigales permet aux citoyen.nes de s'impliquer concrètement dans la création d'activités, d'entreprises et d'emplois sur leurs territoires respectifs. Ce réseau est appuyé par l'Association Régionale des Cigales des Hauts-de-France, qui accompagne à la fois les clubs d'investisseur.ses et les porteur.ses en les aiguillant pour qu'ils développent des initiatives sur chaque territoire.

Le Pas-de-Calais compte 6 clubs actifs en 2024, soit environ 80 citoyen.nes engagé.es dans la rencontre, l'étude, l'accompagnement et/ou la concrétisation des initiatives.

Le partenariat proposé par le réseau des Cigales met en avant la finalité d'**être partie prenante des initiatives citoyennes et des différents territoires du Pas-de-Calais**. Le mouvement souhaite ainsi aider les intercommunalités à faire face aux enjeux liés :

- à la préservation du lien social,
- à la transformation numérique,
- à la transition énergétique,
- aux mutations écologiques,
- à la conversion agricole et alimentaire,
- la revitalisation de quartiers, de communes ou de territoires.

Pour ce faire, le réseau se propose à nouveau d'impliquer ses cigalier.es, citoyen.es du Pas-de-Calais, dans la mise en œuvre du **Budget citoyen 2024**.

Cet objectif des Cigales rencontre la volonté du Conseil départemental de **remettre les citoyen.nes au cœur de la construction de ces territoires**. En effet, le **Budget citoyen** permet de :

- guider, accompagner et appuyer des initiatives expérimentales en intégrant des pratiques d'innovation sociale, de coopération relevant des compétences de la collectivité qui accompagnent la transformation sociale du département ;
- découvrir et faire découvrir des initiatives locales et responsables ;
- flécher, par le vote des citoyens, l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'ESS vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais.

Le Budget citoyen est ainsi un réel appui aux **initiatives citoyennes locales et expérimentales**.

## **Introduction : les spécificités des Cigales auprès des porteur.ses d'initiatives citoyennes et de projet**

Dans le Pas-de-Calais, les Cigales sont en contact avec une quarantaine de porteur.ses d'initiatives potentiels chaque année. Le maillage fin développé par le réseau permet d'être au plus proche des initiatives locales.

La volonté du mouvement énoncée dans sa charte est de répondre en priorité à des besoins locaux mal ou non satisfaits : « **donner une pratique à la notion de proximité.... pour un développement local durable** ».

Les cigalier.es sont des citoyen.nes habitants les mêmes lieux de vie que les porteur.ses de projet et sont à même de juger de la pertinence de l'intention proposée par ceux-ci.

Cette détection des idées, qui est essentielle pour qu'un club ait de façon régulière une activité, demande une disponibilité que l'Association Régionale met au service des clubs par un accueil et un accompagnement des projets.

Cette année encore, les cigales souhaitent orienter les porteur.ses de projet vers la plateforme à **initiatives citoyennes**, dans la logique suivie depuis 2018.

En 2024, le plan d'actions de l'Association Régionale prévoit une action territoriale continue avec les parties prenantes du Budget citoyen alliant sensibilisation et mise à disposition de compétences.

Dans cette optique, l'action des Cigales dans le Pas-de-Calais s'articulera autour de 3 axes :

- **Axe 1 : Développer et renforcer l'ancrage territorial des clubs pour assurer leur visibilité auprès des porteur.ses d'initiatives ou de projet du Pas-de-Calais ;**
- **Axe 2 : Organiser des ateliers permettant aux porteur.ses d'initiatives ou de projet de connaître les outils développés par les clubs Cigales et sensibiliser le réseau des prescripteurs à la Finance Solidaire ;**
- **Axe 3 : Organiser des rencontres « Entr'Citoyens » et « Cigales Cherchent Fourmis » afin de faire émerger des collaborations entre clubs Cigales et porteur.ses d'initiatives ou de projet.**

## **AXE 1 : DÉVELOPPER ET RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES CLUBS POUR ASSURER LEUR VISIBILITÉ AUPRÈS DES PORTEUR.SES D'INITIATIVES OU DE PROJET DU PAS-DE-CALAIS**

---

### 1.1 Les actions d 'essaimage dans le Pas-de-Calais pour améliorer la représentation des clubs auprès des porteur.ses d'initiatives

La présence des clubs sur les territoires est une condition pour que les porteur.ses d'initiatives soient accueilli.es, écouté.es , financé.es ou orienté.es.

Selon la charte nationale du mouvement Cigales, « **la notion de proximité** » est importante « **pour un développement local durable** ». En effet, les citoyen.nes d'un territoire sont les plus à même de connaître les spécificités et besoins du territoire et ainsi, orienter les porteur .ses vers les réseaux les plus adaptés tout en favorisant les coopérations.

L'Association Régionale, dans une optique de développement et de sensibilisation, continue d'organiser des actions « **Apéro Cigales** » et **Afterworks** pour faire connaître le réseau auprès des citoyen.nes du Pas-de-Calais et des porteur.ses d'initiatives. La nouveauté sera la mise en place de visioconférences mensuelles « Devenir Cigalier.e en Hauts-de-France » pour inviter les citoyens à s'engager.

L'Association Régionale est attentive à l'origine géographique des porteur.ses d'initiatives pour lancer ce type d'actions. En 2023, plusieurs porteur.ses d'initiatives ont été détecté.es dans le bassin minier : Lens-Liévin, Béthune-Bruay, Hénin-Carvin, Pays de Saint-Omer. Ces deux territoires ont été retenus comme étant prioritaires dans le développement de nouveaux clubs ou l'appui des clubs existants.

Une répartition cohérente des clubs contribuera à un accompagnement adapté et facilitera les synergies locales.

### 1.2 L'appui de l'Association Régionale auprès des clubs existants pour améliorer leur rayonnement territorial et détecter les initiatives

L'Association Régionale se met à disposition des clubs du Pas-de-Calais pour leur permettre de mieux rayonner sur leur territoire.

En 2024, le salarié en charge du Département 62 continuera d'accompagner tous les clubs du territoire afin de renforcer les liens qui existent avec les cigalier.es. L'objectif étant de créer une cohérence des actions sur le Département et, le cas échéant, de relever les besoins des bénévoles pour les traduire en actions concrètes (communications spécifiques, organisation d'évènements, accompagnement sur des rendez-vous partenaires). Les étapes du Budget citoyen 2024 seront rappelées pour que les cigalier.es puissent être proactifs dans la recherche d'initiatives.

L'Association appuiera également les clubs du Département dans l'organisation de réunions inter-clubs visant à favoriser le partage d'expériences et les cofinancements. Elle rappellera la possibilité de participer à des ateliers formations.

En 2024, l'association continuera d'informer les cigalier.es, via ses newsletters bimestrielles et ses réseaux sociaux (pages Facebook et LinkedIn), de l'état d'avancement du Budget citoyen. Elle utilisera également ses réseaux sociaux pour mettre en avant les temps forts organisés par le Département ou en partenariat avec le Département (CDESS, comptoirs à initiatives etc).

→ **Soit 12 jours salariés et 150 heures de bénévolat**

## **AXE 2 : ORGANISER DES ATELIERS PERMETTANT AUX PORTEUR.SES D'INITIATIVES OU DE PROJET DE CONNAÎTRE LES OUTILS DÉVELOPPÉS PAR LES CLUBS CIGALES ET SENSIBILISER LE RÉSEAU DES PRESCRIPTEURS À LA FINANCE SOLIDAIRE**

### 2.1 Renforcer la réciprocité entre l'Association Régionale et la mission ESS

Il a été constaté que les échanges entre la mission ESS et l'Association Régionale des Cigales étaient bénéfiques pour les porteur.ses d'initiatives. En effet, le réseau de l'une ou l'autre des structures peut-être mobilisé lors des différents événements organisés sur le territoire afin de les sensibiliser aux valeurs de l'ESS et à la Finance Solidaire. C'est aussi donner la possibilité aux porteur.ses d'initiatives d'hybrider leur ressources, de leur apporter une double ingénierie (ESS et financière) et de les orienter vers les autres partenaires du Département.

Ainsi, le salarié en charge du Département du Pas-de-Calais veillera à être au fait des initiatives lancées par celui-ci et à mettre en avant les événements du territoire. Il pourra également être mobilisé pour faire des interventions ponctuelles dans le cadre d'ateliers spécialisés dans le montage de projets ou la finance.

Enfin, salariés et bénévoles s'engagent à participer aux temps forts organisés par la mission ESS : comité de labellisation, CDESS, comptoir des fondations et des financeurs de l'ESS etc.

### 2.2 Accueillir les porteur.ses d'initiatives et organiser des ateliers « Pour aller plus loin » pour leur permettre de connaître les outils développés par le mouvement

L'Association Régionale, via son équipe salariée, peut-être amenée à réaliser un premier accueil téléphonique ou mail des porteur.ses d'initiatives. Dans ce cas, elle les orientera directement vers les clubs territorialement compétents en leur le expliquant le fonctionnement de ceux-ci.

Dans le cadre de la programmation du Budget citoyen, des ateliers spécifiques appelés « **Pour aller plus loin** » seront renouvelés en 2024. Il s'agit d'ateliers qui ont pour objectif d'expliquer le fonctionnement du réseau des Cigales et les modalités d'intervention des clubs (selon les formes juridiques). Ils permettent aussi aux porteur.ses d'initiatives d'en savoir davantage sur les différentes sources de financements solidaires existants.

Pour ce faire, l'Association Régionale éditera une communication spécifique (flyer, invitation par mail) et transmettra les informations à la mission ESS pour qu'elle puisse inviter les personnes ayant déposé un dossier dans le cadre du Budget citoyen.

2 ateliers coanimés par un salarié et un bénévole seront organisés en visioconférence au cours du premier semestre et au besoin, un 3<sup>ème</sup> sera organisé au début du second semestre 2024. Ces ateliers seront l'occasion d'orienter les porteur.ses d'initiatives vers les différents ateliers et temps forts que propose l'Association Régionale.

Enfin, ces ateliers permettront de présenter les partenaires du Pôle de la Finance Solidaire : Autonomie & Solidarité et La Nef.

### 2.3 Poursuivre les coopérations territoriales et les actions de sensibilisation des acteur.rices locaux à la Finance Solidaire et à l'ESS

En 2024, l'Association Régionale, à l'aide de ses bénévoles et de ses salariés poursuivra ses actions de sensibilisation des acteurs locaux en étant partie prenante des programmes d'actions économiques / des collectifs en faveur de l'ESS (Communauté Urbaine d'Arras, Communautés d'Agglomération en Pays de Saint-Omer, Lens-Liévin, Béthune-Bruay et Hénin-Carvin).

Le réseau des Cigales, par ses bénévoles et ses salariés, a développé depuis plus de 30 ans un maillage fin avec les structures d'accompagnement et de parrainage en amont et aval des créations. Les relations avec ces nombreux partenaires sont entretenues de façon régulière par les clubs et leur association régionale : réunions d'informations avec les partenaires, participation aux jurys de sélection et comités de suivis. En 2024, ces actions seront poursuivies.

L'Association Régionale jouera son rôle de relais d'informations pour les nouveaux évènements à destination des porteur.ses d'initiatives qui auront lieu dans le Département. Elle sera aussi proactive dans la constitution de liens nouveaux avec les partenaires de la création d'entreprise, de l'emploi, tiers lieux et pôles territoriaux de coopération économique. Par exemple, un salarié sera partie prenante d'un groupe de travail organisé par Pôle Emplois Lens-Gare en vue de sensibiliser les demandeur.ses d'emploi aux dispositifs d'aide existants. De ce groupe de travail émanera des ateliers et des forums.

→ **Soit 10 jours salariés et 250 heures de bénévolat**

## **AXE 3 : ORGANISER DES RENCONTRES « ENTR'CITOYEN.NES » ET « CIGALES CHERCHENT FOURMIS » AFIN DE FAIRE ÉMERGER DES COLLABORATIONS ENTRE CLUBS CIGALES ET PORTEUR.SES D'INITIATIVES OU DE PROJET**

---

### 3.1 Les rencontres Entr'Citoyens » du Pas-de-Calais

Les rencontres **Entr'Citoyens** feront suite aux ateliers « Pour aller plus loin ». Lors de ces temps en présentiel et en visioconférence, les cigalier.es accueilleront les porteur.ses d'initiatives du **Budget citoyen 2024** pour les écouter pitcher, leur apporter leur analyse et, le cas échéant, les amener à préciser leur projet. Les cigalier.es sauront s'appuyer sur leurs diverses compétences en vue de leur faire des retours **experts et bienveillants**.

L'Association Régionale proposera au minimum 2 ateliers **Entr'Citoyens** au cours du second semestre 2024. Si l'atelier s'adresse en priorité aux porteur.ses d'initiatives labellisés dans le cadre du Budget citoyen 2024, il n'est pas fermé aux autres.

### 3.2 L'évènement régional « Cigales Cherchent Fourmis » dans le Pas-de-Calais

Chaque année, l'Association Régionale organise, sur 4 ou 5 territoires, ses évènements « Cigales Cherchent Fourmis » (CCF). Il s'agit de temps forts qui réunissent cigalier.es et porteur.ses d'initiatives d'un territoire. Parmi les villes proposées, plusieurs d'entre-elles seront situées dans le Département 62.

À l'instar des Entr'Citoyens, les porteur.ses de projet auront l'opportunité de présenter leur initiative et d'avoir un retour sur cette présentation en vue d'un potentiel financement. Les initiatives qui seront auditionnées seront transmises, via un système d'espace partagé, à tous les clubs du Département afin de favoriser les cofinancements.

2 CCF se tiendront en avril et novembre (mois de l'ESS) 2024.

### 3.3 Expertiser, investir et accompagner les entrepreneur.ses du Pas-de-Calais

En 2023, 6 clubs Cigales ont réalisé **5 investissements** pour un montant total de **14 500 €**.

L'objectif en 2024 est de poursuivre ces investissements et accompagnements en y intégrant la participation des partenaires de la Finance solidaire. En effet, le réseau Cigales participe, avec les 2 autres acteurs du Pôle de la Finance Solidaire (PSF), au développement :

- de l'épargne solidaire en présentant les complémentarités des acteurs, notamment dans le cadre de la semaine de la Finance Solidaire,
- des cofinancements et des accompagnements d'entreprises au sein du PFS.

→ **Soit 11 jours salariés et 400 heures de bénévolat**

### En conclusion

Le partenariat 2024, avec le Conseil Départemental du Pas-de-calais s'articulera essentiellement autour d'actions de sensibilisation, d'animation d'ateliers « **Pour aller plus loin** » et de rencontres « **Entr'Citoyen.nes** » ; tous présentés ci-dessus. Soit :

- 33 jours de travail salarié = 33 jours à 385<sup>1</sup> euros, soit 11 680 euros
- 800 heures de bénévolat valorisés à 20 euros, soit 16 000 euros.

---

<sup>1</sup> La valeur de la journée est calculée sur le seul temps productif

## BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION 2024

BILAN FINANCIER DE L'ACTION 2024 (en €)			
CHARGES		PRODUITS	
Prestations salariat	12 045,00 €	Département 62	11 000,00 €
Frais de déplacement	1 766,41 €	Auto-financement	2 850,41 €
Mission - réception	39,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>13 850,41 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 850,41 €</b>
<b>Valorisation du bénévolat</b>	<b>14 680,00 €</b>	<b>Valorisation du bénévolat</b>	<b>14 680,00 €</b>

(1) La valeur de la journée prévue en 2024 : 385 €.

(2) Valorisation du bénévolat à 20 € de l'heure.

**Pôle Partenariats et Ingénierie**

**Mission Economie Sociale et Solidaire**

..... **CONVENTION**

Objet : partenariat 2024 – Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire

Dossier n° 2024-03660

Entre le **Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 27 mai 2024,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

**L'association Les Cigales des Hauts-de-France**, dont le siège social est situé au 235, boulevard Paul Painlevé, 59000 LILLE,

identifiée au répertoire SIRET sous le n°380 356 774 00055,

représentée par monsieur **François VIALARD**, Co-président,

ci-après dénommé « L'organisme »

d'autre part,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la demande présentée par l'association Les Cigales des Hauts-de-France en date du 14 mars 2024 ;

**Vu** la délibération de la Commission Permanente du 27 mai 2024 ;

Ceci exposé il a été convenu entre les parties ce qui suit,

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les relations entre le Département et l'Organisme au titre de la mise en œuvre de l'action partenariale « Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire 2024 » telle que présentée en article 2 de la présente convention.

### **Article 2 : Programme d'action**

L'association Les Cigales des Hauts-de-France propose un projet comportant plusieurs actions en concordance avec les orientations départementales en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, plus spécifiquement orientées vers les principes du Budget citoyen pour :

- Axe 1 : Développer et renforcer l'ancrage territorial des clubs pour assurer leur visibilité auprès des porteur.ses d'initiatives ou de projet du Pas-de-Calais ;
- Axe 2 : Organiser des ateliers permettant aux porteur.ses d'initiatives ou de projet de connaître les outils développés par les clubs Cigales et sensibiliser le réseau des prescripteurs à la Finance Solidaire ;
- Axe 3 : Organiser des rencontres « Entr'Citoyens » et « Cigales Cherchent Fourmis » afin de faire émerger des collaborations entre clubs Cigales et porteur.ses d'initiatives ou de projet.

### **Article 3 : Période d'application de la convention**

La convention s'applique du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**.

Les dépenses engagées pour mener cette opération devront être acquittées durant cette même période.

En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Néanmoins, l'organisme qui justifierait du retard pris dans la réalisation de son projet pourra demander une **prolongation exceptionnelle, six mois avant la date d'échéance de la convention**. Cette demande sera soumise à la délibération de la Commission Permanente.

### **Article 4 : Montant de la participation**

Afin de permettre l'accomplissement de l'opération prévue par la présente convention, le Département s'engage à verser à l'organisme une aide déterminée comme suit :

- Une participation de **11 000 €** relative à la mise en œuvre du programme d'action.

L'intervention du Département du Pas-de-Calais est plafonnée au montant indiqué ci-dessus. Après établissement du contrôle de service fait, elle peut être diminuée en fonction des dépenses effectivement réalisées et des ressources effectivement reçues, un titre de recette sera alors émis par les services départementaux envers l'organisme.

### **Article 5 : Modalités de versement**

La participation sera versée en une seule fois à la signature de la convention.

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Référence IBAN : \_\_\_\_\_

Référence BIC : \_\_\_\_\_

Domiciliation : \_\_\_\_\_

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_

### **Article 6 : Bilan final d'exécution**

L'organisme s'engage à fournir au Département **au plus tard le 1er juin 2025**, le bilan final d'exécution. Il sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel du programme d'action.

Il prendra en compte les coûts et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Ce bilan final d'exécution est constitué de :

- Un bilan d'activités quantitatif et qualitatif du programme d'action, un descriptif des conditions de sa réalisation et des résultats obtenus,
- Un bilan financier reprenant les dépenses réalisées pour la mise en œuvre du programme d'action.

### **Article 7 : Obligations de communication**

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec l'organisme lui permette également de développer sa visibilité et la reconnaissance de son rôle de partenaire institutionnel.

Pour cela, l'organisme s'engage à respecter les obligations mentionnées ci-dessous.

Sur les supports de communication, il s'agira d'apposer le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » de façon parfaitement visible et lisible sur les supports (téléchargement sur <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Divers », sous rubrique « Logotype ») :

- Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyer, journal/gazette édités par le bénéficiaire...),
- Signalétique événementielle réalisée pour une manifestation le cas échéant,
- Invitations pour un événement le cas échéant.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat :

- Communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.

**L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».**

### **Article 8 : Modalités de contrôle**

Les agents départementaux des services concernés assurent le contrôle du service fait.

L'organisme s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département.

Pour mener à bien le contrôle de service fait, l'organisme bénéficiaire présentera aux agents chargés du contrôle un bilan final, dans les délais fixés à l'article 6. Ce bilan sera composé de tous documents et pièces établissant la réalité de la mise en œuvre des actions décrites à l'article 2 ainsi que l'éligibilité des dépenses encourues et des ressources perçues.

### **Article 9 : Modification de la convention**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

## Article 10 : Reversements et résiliation

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties et en particulier, s'agissant du bénéficiaire, de la non-exécution totale ou partielle des actions, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de résiliation, le bénéficiaire sera tenu de reverser au Département les sommes non utilisées et indument versées du fait de la résiliation.

**Le remboursement de la totalité des sommes versées pourra notamment être exigé si le bilan final d'exécution prévu à l'article 7 n'est pas produit, 6 mois après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance départementale ou nationale, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.**

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

## Article 11 : Règlement des litiges

En cas de différend concernant l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable ; à défaut le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais,

Le Président

**Jean-Claude LEROY**

Pour les Cigales des Hauts-de-France,

Le Co-président

**François VIALARD**

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie  
Mission Economie Sociale et Solidaire

RAPPORT N°30

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 27 MAI 2024**

## **CIGALES HAUTS-DE-FRANCE - CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2024**

### **Fondements juridiques**

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire ;
- Délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen » ;
- Délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais ».

### **Contexte**

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), fortement ancrée dans le Pas-de-Calais, se traduit par une autre façon d'entreprendre, de produire et de répartir les richesses, les services et les biens, en replaçant l'homme et les territoires au cœur des priorités.

À travers la création du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS) le 17 janvier 2013, le Département du Pas-de-Calais a confirmé son ambition de mobiliser et de fédérer les acteurs de l'ESS.

Le 18 décembre 2017, l'Assemblée départementale a approuvé la création du Budget citoyen. Cette démarche a été mise en œuvre en 2018, puis reconduite chaque année.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du pacte des solidarités territoriales et plus précisément de l'ambition 13 : « promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires ».

Implanté dans la région depuis plus de 30 ans, issu de l'économie sociale et solidaire, le réseau des Cigales permet aux citoyens de s'impliquer concrètement dans la création d'initiatives locales porteuses de valeurs sociétales visant à la durabilité de leurs territoires. Ce réseau de finance solidaire permet aux habitants du Pas-de-Calais de s'impliquer en apportant leur épargne dans des initiatives à vocation solidaire et écologique. Il est appuyé par l'association régionale des Cigales des Hauts-de-France, qui accompagne à la fois les clubs d'investisseurs et les porteurs de projets afin de les aiguiller et de développer des initiatives sur chaque territoire. Le Pas-de-Calais compte 6 clubs actifs en 2024, soit environ 80 citoyens engagés dans la rencontre, l'étude, l'accompagnement et/ou la concrétisation des initiatives.

### **Bilan d'activités**

En 2023, la contribution de l'association Cigales des Hauts-de-France aux politiques départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire s'est traduite par la mobilisation de 168 cigaliers répartis en 6 clubs Cigales d'investisseurs et 8 clubs Cigales de gestion auprès des porteurs d'initiatives. Ils ont étudié 17 nouveaux projets dont 5 sur le Pas-de-Calais et 1 projet lauréat du Budget citoyen. Les porteurs ont pu bénéficier de conseils, de soutien, de mise en relation avec d'autres partenaires et réseaux de l'accompagnement et/ou de financement. Le bilan détaillé des différentes actions entreprises est joint en annexe 1 du présent rapport.

### **Présentation de l'opération sollicitée**

Au titre de l'année 2024, l'association « Cigales des Hauts-de-France » propose des actions en concordance avec les orientations départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire, plus spécifiquement orientées vers les principes du Budget citoyen pour :

- axe 1 : développer et renforcer l'ancrage territorial des clubs pour assurer leur visibilité auprès des porteurs d'initiatives ou de projets du Pas-de-Calais ;
- axe 2 : organiser des ateliers permettant aux porteurs d'initiatives ou de projets de connaître les outils développés par les clubs Cigales, et sensibiliser le réseau des prescripteurs à la Finance Solidaire ;
- axe 3 : organiser des rencontres « Entr'Citoyens » et « Cigales Cherchent Fourmis » afin de faire émerger des collaborations entre clubs Cigales et porteurs d'initiatives ou de projets.

Le partenariat s'articulera autour d'actions de sensibilisation, d'animation d'ateliers « pour aller plus loin » et de rencontres « Entr'Citoyens » afin de favoriser les investissements et accompagnements des porteurs d'initiatives par des citoyens habitants leurs lieux de vie et agissant pour un développement local durable de leur territoire. En 2024, des visioconférences mensuelles complémentaires seront mises en place pour renforcer la sensibilisation et inviter les citoyens à s'engager et devenir « cigaliers ».

La déclinaison opérationnelle de ces travaux est reprise en annexe 2 du présent rapport.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer à l'association « Cigales des Hauts-de-France » une participation départementale d'un montant global de 11 000 € au titre du partenariat 2024, selon les modalités décrites dans le présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association « Cigales des Hauts-de-France », la convention au titre du partenariat 2024, dans les termes du projet joint au présent rapport (annexe 3).

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01- 650A01	6568/9365	Mission ESS	209 000,00	142 000,00	11 000,00	131 000,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 13/05/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY